

WEBCONFÉRENCE

## La jurisprudence sur les cours d'eau



Département des Yvelines

L'appareil législatif et réglementaire français comporte un nombre important de dispositions relatives aux cours d'eau, issues des différentes lois sur l'eau ainsi que d'autres textes, parfois précisées par des décisions de nature variable (décret, arrêté, etc.). Dans ce cadre, la jurisprudence constituée par les décisions rendues par les tribunaux et les cours précise les modalités d'application du droit.

Qu'est-ce que la jurisprudence ? À quoi sert-elle ? Comment et pourquoi s'informer sur les décisions jurisprudentielles liées aux cours d'eau ? Comment s'en servir ?

L'OiEau et le centre de ressources Cours d'eau de l'OFB vous invitent à découvrir les réponses à ces questions lors d'une webconférence.

**Le vendredi 6 octobre 2023 de 10h30 à 12h00 (heure Paris)**

### Programme prévisionnel

- ➔ Qu'est-ce que la jurisprudence ?  
Ghislain Loiseau, FIDAL
- ➔ Un exemple : le recueil de jurisprudence sur les zones humides  
Olivier Cizel
- ➔ S'informer sur la jurisprudence sur les cours d'eau



Cet évènement s'adresse aux gestionnaires et techniciens de collectivités locales ou de bassin.

Il pourra également intéresser les agents de l'OFB, des services déconcentrés de l'État et des agences de l'eau.

**S'INSCRIRE**

*Un évènement organisé par :*

